

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2021

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat 'Ambassadonneur' 2021 - 2024 entre la ville de Quimper,
l'Établissement français du sang français et l'union départementale des associations
pour le don du sang bénévole du Finistère**

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions depuis 2006, et de reconnaissance du don du sang comme Grande Cause Nationale en 2009, la ville de Quimper est devenue « Ville Ambassadonneur : ambassadeur du don du sang » en 2010 par la signature d'une convention avec l'Établissement Français du Sang (EFS). Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention 2021 - 2025.

L'EFS est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Santé. Il est l'opérateur unique de la transfusion sanguine en France, et dispose du monopole des activités de collecte, de préparation et de distribution des produits sanguins.

La nouvelle convention 2021 – 2025 est destinée à poursuivre le partenariat engagé en 2010 et à confirmer l'engagement de la ville de Quimper pour le don du sang.

A travers cette convention, la ville de Quimper soutiendra les actions de l'EFS par différents moyens. Elle s'engage notamment à mettre à disposition des espaces municipaux pour organiser des collectes, à informer et promouvoir le don du sang à travers les médias municipaux.

L'Établissement Français du Sang, quant à lui, relaiera l'implication de la ville de Quimper en tant que « Ville Ambassadonneur » et fournira les supports de communication nécessaires à la mise en place des actions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat 2021 – 2025 entre la ville de Quimper, l'Établissement Français du Sang et l'Union départementale pour le don de sang bénévole du Finistère.